



**COMPTE RENDU DU TROISIEME COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000  
« HAUTES VALLEES DE LA CEZE ET DU LUECH »**

27 NOVEMBRE 2013 – PEYREMALE

**PARTICIPANTS**

**Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales :**

M. Yvan Verdier – Président d'A.B. Cèze, président du comité de pilotage  
M. André Agniel – Mairie d'Aujac  
M. Jean-Marc Pouly – Maire de Peyremale  
Mme Michèle Postel-Vinay – Adjointe mairie de Génolhac

**Collège des services de l'Etat et établissements publics :**

M. Patrice Benoît, DDTM 30  
M. David Girard – ONEMA  
M. Garnier – Parc National des Cévennes

**Collège des organismes socio-professionnels, des gestionnaires et utilisateurs du milieu et des associations**

M. Christian Arbousset – AAPPMA Les Amis de La Cèze  
M. Yvon Chantay – AAPPMA Les Amis de La Cèze  
Mme Suzanne Dumas – FACEN  
M. Guy Marjollet – Chambre d'agriculture du Gard  
M. Francis Mathieu – Syndicats forestiers privés 30  
M. Alain Pradeilles – Fédération des Chasseurs du Gard  
Mme Anya Cockle-Betian – Association Mercoire

**Opérateur :**

M. Anthony Laurent – AB Cèze - Chargé de mission Natura 2000  
M. Paul Rouveyrol, bureau d'études ONF

**EXCUSES :**

Roseline Boussac (Maire de Bonnevaux), Elise Buchet (CRPF Languedoc-Roussillon), Dominique Meffray (DDT 48), (ONCFS) Anne Pariente (DREAL), Frédéric Schuller (ONF), Bernard Nicolas (maire de Bordezac), Yves Desmaret (Conseil Général du Gard), Daniel Demateis (Groupement Développement Forestier des Cévennes Alésiennes)

**Pièce jointe :** Diaporama de présentation du diagnostic du site (ONF)  
Tableau de synthèse des projets soumis à l'évaluation des incidences (DDTM)

**ORDRE DU JOUR :**

- Présentation des objectifs



Syndicat mixte d'Aménagement  
du Bassin versant de la Cèze



- Présentation du programme d'action et de la charte
- Propositions de modifications du périmètre
- Proposition de nouveau nom pour le site
- Validation

**LES DOCUMENTS SONT TELECHARGEABLES SUR LE SITE INTERNET D'ABCEZE  
(rubrique téléchargement / documents / N2000 Hautes vallées Ceze...)**

## RESUME DES ECHANGES

- **Introduction de la réunion, présentation du programme d'action et de la charte**

M Verdier, président du comité de pilotage, introduit la réunion en remerciant les participants pour leur venue et remercie M. Pouly pour l'accueil assuré par la mairie de Peyremale.

M. Laurent revient sur les dernières étapes de la démarche : après la précédente réunion du Copil (avril 2013), des groupes de travail se sont tenus pour les différentes thématiques et ont permis d'élaborer un programme d'actions pour le site. La présente réunion a pour objet de valider ce programme d'actions. L'objectif sera ensuite l'animation du site.

M. Rouveyrol présente les propositions d'objectifs, le programme d'action et la proposition de charte Natura 2000 pour le site (voir diaporama en annexe).

Pour le programme d'action, sont présentées des fiches actions de priorité 1, incluant des mesures finançables par le dispositif Natura 2000 (restauration et entretien des châtaigneraies méditerranéennes et des milieux agropastoraux) et des mesures non directement finançables par Natura 2000 (lutte contre la surpopulation de sangliers, de prévention des incendies...).

A propos des fiches actions, M. Benoit revient sur le principe de la contractualisation et rappelle qu'il s'agit d'une démarche basée sur le volontariat. Elle est accompagnée, de la recherche du contractant au remplissage des formulaires administratifs, par le chargé de mission Natura 2000. Les travaux sont financés à 100 % sur le principe du devis/facture

M. Mathieu s'associe aux demandes de modifications qui ont été faites par courrier électronique par le CRPF (prise en compte de points discutés en groupe de travail). L'ensemble de ces modifications sera intégré au document.

- **Discussions autour du programme d'actions**

Concernant l'action "*Maintien d'une surface suffisante de zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme*" M Marjollet signale que la Chambre d'Agriculture a mis au point, sur la commune de Saint Bresson (30), une méthode permettant d'évaluer le potentiel agricole des différents secteurs de la commune, à partir des données historiques, de la valeur agricole et des paramètres pratiques en termes de bâtiments agricoles, pour pouvoir optimiser ce volet dans l'élaboration du document d'urbanisme. Cette méthode sera à reprendre dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.



Syndicat mixte d'Aménagement  
du Bassin versant de la Cèze



M. Mathieu souhaite des précisions sur les conséquences de la présence du site en matière de projets soumis à l'évaluation des incidences. M. Benoit en fait une description synthétique (voir document en annexe).

Concernant la mise en place d'un observatoire local de biodiversité, M. Garnier souligne l'importance de rassembler les données issues du grand public (naturalistes amateurs, observations opportunistes...) qui apportent beaucoup d'informations. Ce volet est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.

- **Discussions autour du programme financier**

M. Garnier propose de reconsidérer les coûts affichés pour la restauration et l'entretien des châtaigneraies : ceux-ci sont toujours plus élevés concernant les châtaigneraies à vocation agricole par rapport à celles à vocation sylvicole. Par ailleurs il signale l'existence d'une carte des potentialités de mise en valeur sylvicole sur l'ensemble des peuplements forestiers du Parc national des Cévennes, carte qui devrait être utilisée dans la recherche de parcelles à contractualiser. M. Mathieu indique cependant qu'aucun secteur à intérêt sylvicole n'est signalé dans les châtaigneraies méditerranéennes du site.

M. Garnier remarque la faiblesse des objectifs affichés en termes de surface. M. Laurent explique que le choix a été fait de privilégier un montant total réaliste, compte tenu de l'expérience sur les sites voisins.

- **Propositions de modifications de périmètre**

3 propositions de modifications de périmètre sont proposées :

- amélioration de la cohérence générale du périmètre,
- ajout du secteur de l'Homol,
- ajout du secteur de Valmale.

Concernant l'ajout du secteur de Valmale, justifié par la présence de châtaigneraies potentiellement d'intérêt communautaires et de propriétaires motivés, M. Marjollet signale que le secteur est assez conflictuel et qu'il convient de veiller à ce que l'ajout de ce secteur ne soit justifié que par le strict intérêt général.

M. Mathieu ajoute qu'avant d'intégrer ce secteur, il est indispensable de vérifier qu'on y trouve réellement des châtaigneraies méditerranéennes, donc d'intérêt communautaire.

Le principe de prospections préalables à cette modification du périmètre est validé : elles permettront de vérifier l'intérêt du secteur, après quoi seulement le périmètre sera modifié ou non à ce niveau. Cette éventuelle modification ne donnera pas lieu à un nouveau comité de pilotage. Elle serait validée lors de la consultation officielle des communes.

Concernant l'ajout de l'Homol, M. Girard demande si les élus de Génolhac sont d'accord sur le principe. Mme Postel-Vinay confirme que la mairie de Génolhac souhaite l'intégration de la vallée de l'Homol au site.

M. Pradeilles remarque que les propositions de modifications du périmètre entraînent une augmentation de la surface du site de près de 30 %. Sachant que le Gard constitue déjà un des départements de France les plus couverts par les sites Natura 2000 au niveau national (32% de la



Syndicat mixte d'Aménagement  
du Bassin versant de la Cèze



surface départementale), cette extension ne lui paraît pas pertinente. De même, M. Mathieu considère qu'il y a trop d'incertitudes sur les conséquences de la rentrée de nouveaux secteurs dans le site en termes d'évaluation des incidences, et que cette extension du site, parallèlement au développement d'autres zonages environnementaux constitue autant de contraintes potentielles.

- **Changement de nom du site**

Le changement de nom du site est proposé suite à l'ajout de la vallée de l'Homol. Les noms de Haute vallée de la Cèze, Vallées de la Cèze et de ses affluents, Hautes Vallées de la Cèze, du Luech et de l'Homol sont proposés.

Le nom de "*Haute Cèze*", à la fois clair et simple, est finalement retenu pour le site.

- **Incidence des élections municipales**

M. Agniel s'interroge sur l'incidence du calendrier électoral sur l'animation du site : n'y a-t-il pas un risque de remise en question par les nouveaux élus ? Il n'est cependant pas envisageable de reprendre le document avec les nouveaux élus.

- **Animation du site**

M. Verdier introduit la question de l'animation future du site. La mission d'élaboration du DOCOB, confiée à ABCèze, arrive à son terme. La structure animatrice et le Président du COPIL devront être élus après les municipales.

A la question de savoir si l'Etat peut assumer cette fonction par le biais de la DDTM, M. Benoit répond en soulignant l'intérêt d'une animation portée par une structure locale afin de favoriser la mise en œuvre des actions du DOCOB.

La structure animatrice reste donc à déterminer à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

- **Vote du document d'objectif**

Sont soumis au vote du comité de pilotage les points suivants :

- Validation des objectifs
- Validation programme d'action et charte
- Validation du périmètre
- Validation du changement de nom du site

Les objectifs, le programme d'action et la charte et le changement de nom sont adoptés à l'unanimité. Les modifications du périmètre sont adoptées à l'unanimité moins deux abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 19 h.